RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01080
Numéro SIREN : 829 930 270
Nom ou dénomination : ABC ART INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2023 sous le numéro de dépôt B2023/004951

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2018

N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

cerfa

Désignation de l'entreprise	SASU ABC ART INVEST LES ELLEBORES	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	ROUTE DES OUTARIS	

SIRET 8 2 9 9 3 0 2 7 0 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 19 Durée de l'exercice précédent *0

Exercice N clos le 31/12/2018

ACTIF

			Brut 1	Amortissements – Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles { Autres :	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) { Autres * (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	1 569	086	1 569
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	1 569	098	1 569
	Total général (I + II)	110	1 569	112	1 569

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	138	- 1 751
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	- 751
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	168	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169	172	2 320
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	2 320
	Total général (I + II + III)	180	1 569

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

① DGFIP N° 2033-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ABC ART INVEST — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2018

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
Production vendue	9		1	4	214	
	Services *		217		218	
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée *					224	
Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230	5
				Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises) *				238	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier)				242	793
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243)				244	
Rémunérations du personnel *				250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	808
Dotations aux amortissements *				254	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	2
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	1 569		
			Total des charges d'exploitation (II)	264	1 603
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	- 1 599
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	152
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)	347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	- 1 751

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 314 - 1 751

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles *				322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324	
Divers* dont intérêts excédentaires des opter-cts d'associés 247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit- bail immobilier et de levée d'option	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D) 249			251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprises nouvelles (44 *sexies*) 986		ZFU – TE (44 *octies* A) 987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*) 981		JEI (44 *sexies* A) 989			
ZRD (44 *terdecies*) 127		ZRR (44 *quindecies*) 138			
Bassins d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*) 991		Investissements outre-mer 344			
ZFANG (44 *quaterdecies*) 345					
BUD (44 *sexdecies*) 992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*) 993			
Dont divers — Créance due au titre du report en arrière du déficit 346				350	
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*) 655					
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A) 643					
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B) 645					
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C) 647					
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D) 648					
Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E) 641					
Dont divers — Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990					
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2			352	354	- 1 751
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2			370	372	- 1 751

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

ABC ART INVEST

Société par actions simplifiée

Au capital social de 1 000 euros

Les Ellebores rue des Outaris 38750 Huez

RCS de Grenoble – 829.930.270

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EN DATE DU 03 juin 2019

Le *03 juin 2019* à 10h00,

À Huez,

Adrien Baise-Cea demeurant 18 rue de l'exposition 75007 Paris, associé unique de la société *ABC ART INVEST*, a pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Mention, le cas échéant, des conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 alinéa 4 du Code de commerce,
- Quitus au Président de la Société,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

Les actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes annuels dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME DECISION

Quitus entier et sans réserve de son mandat de Président de la Société pour toute la durée de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

TROISIEME DECISION

L'associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président, constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 font apparaître une perte d'un montant de 1 751€ que nous vous proposons de bien vouloir affecter de la manière suivante :

- Report à nouveau de 1 751€



Le poste « Report à nouveau » serait ainsi porté de la somme de -1 751€ euros à la somme de -2 824€.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'il n'y a pas de distribution de dividende.

QUATRIEME DECISION

L'associé décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales

L'associé unique

Adrien Baise-cea

Le poste « Report à nouveau » serait ainsi porté de la somme de 0 euros à la somme de -1 751€.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'il n'y a pas de distribution de dividende.

QUATRIEME DECISION

L'associé décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales

L'associé unique

Adrien Baise-cea

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 569€.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produit** de **5€** et un total **charges** de **1 603€** dégageant ainsi un **résultat** de – 1 751€.

L'exercice considéré débute le **24 05 2017** et finit le **31/12/2018.**
Il a une durée de 19 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature